

Projet Éducatif Territorial (PEDT) de La Commune de CHÂTEL SUR MOSELLE



L'enfance est un des domaines privilégiés de la politique municipale, d'où la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée 2017. La commune a la volonté de proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles. Le Projet Educatif Territorial ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus en partenariat avec l'éducation nationale et les parents. Ce projet éducatif sera le fil conducteur commun à tous les intervenants. Il ne doit pas rester figé afin de s'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les enfants et leurs familles, mais il n'en demeure pas moins le document référentiel qui traduit les valeurs éducatives à promouvoir à travers toutes les activités proposées. En parallèle à l'apprentissage scolaire, l'enfant a besoin de jouer et de rêver pour pouvoir apprendre. Les ateliers péri-éducatifs peuvent occuper une place dans le parcours éducatif de l'enfant. Ils sont un lieu, un espace, un temps où l'on grandit en découvrant.



des activités, OUI ! mais pas n'importe quoi...



Collectivité porteur du projet : commune de Châtel sur Moselle

Nom et prénom de l' élu de référence	GRANDJEAN Michel
Fonction	MAIRE
Adresse	1 place du Général de Gaulle 88330 Châtel sur Moselle
Téléphone	03.29.67.90.14
Adresse électronique	chatel.vosges@wanadoo.fr

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du responsable pédagogique	LOMBART Isabelle
Fonction	Conseillère Municipale
Adresse	2 allée des Poiriers 88330 Châtel sur Moselle
Téléphone	06.58.54.79.25
Adresse électronique	Isabelle1007@hotmail.fr



Sommaire

1) Présentation de notre territoire :

- a) la commune
- b) ses écoles
- c) nos atouts
- d) les freins
- e) précision sur les domaines de compétences acquises
- f) offre actuelle du territoire

2) modalités d'organisation des rythmes scolaires

3) Elaboration du PEDT :

- a) Comité de pilotage
- b) Modalités de pilotage

4) Mise en place du périscolaire dans le cadre de la réforme :

- a) Locaux
- b) Objectifs
- c) Des valeurs fortes
- d) Des projets en lien avec les projets d'écoles
- e) Activités envisagées
- f) Effets attendus
- g) Formation
- h) Personnels intervenants
- i) Modalités diverses
- j) Evaluation du projet



Présentation de notre territoire

a) La Commune :

La commune de CHATEL sur Moselle est située dans le département des Vosges, canton de Charmes, entre Epinal et Nancy, en région Grand Est.

Les Châtellois et Châtelloises sont au nombre de 1739 habitants.

D'une superficie de 1186 hectares, la forêt s'étend sur 42%.

Son altitude varie entre 208 et 393 mètres.

Elle fait partie du bassin versant de la Moselle, rive droite.

Place forte fondée en 1077, sa forteresse, classée monument historique, et l'Eglise St Laurent sont les éléments remarquables de son patrimoine.

Châtel sur Moselle fait partie de la C.A.E (Communauté d'Agglomération d'Epinal).

b) Ses Ecoles :

La Commune de Châtel sur Moselle possède 2 écoles, suite à la fermeture de l'école primaire sur la Commune de Frizon, les écoles de Châtel ont été choisies comme école de rattachement.

Ecole Elémentaire Julie-Victoire Daubié

Place du Général de Gaulle

Composée de 5 classes.

Comptant pour la rentrée 2016 **128 élèves.**



Ecole Maternelle Les Ecureuils

6 rue d' Hadigny

Composée de 3 classes.

Comptant pour la rentrée 2016 **66 élèves.**



La ville de Châtel sur Moselle :

Rénove et entretient les 2 écoles publiques, propose une restauration scolaire adaptée et variée, accueille les enfants sur le temps périscolaire, accueille les enfants porteurs de handicaps, soutient les projets culturels à l'école, permet aux enfants de pratiquer la natation à l'école élémentaire, sensibilise les enfants au développement durable et au respect de l'environnement, offre aux enfants une ouverture à l'inter culturalité et favorise les liens intergénérationnels, soutient des projets jeunes (bourse aux permis et stage BAFA).



c) Nos atouts :

La Commune possède de nombreuses infra structures:

- Forteresse
- gymnase
- Dojo
- Ecole de musique
- Bibliothèque
- Terrain de basket
- Espace vert
- Maison de retraite (activité intergénérationnelle)
- Collège
- Salle des fêtes / cinéma
- Salles communales pouvant être mises à disposition

Et un riche terrain Associatif :

- Le vieux Châtel (la Forteresse)
- BMA (boxe)
- Club de volley (sport et loisirs)
- Libr'action (danse)
- Protection civile
- Caserne de pompiers
- Le judo
- La pêche
- Union et concorde (musique)
- La vannerie
- Le club couture
- Aïkido
- Les enfants du biclou (vélo)
- Badminton
- La Julianna (gymnastique)
- Bibliothèque pour tous
- FC Châtel (football)

d) Freins :

Malgré nos nombreuses infrastructures, certaines sont difficilement accessibles à pied, la distance aussi qui sépare les deux écoles nous oblige à faire un accueil différencié.



f) offre actuelle du territoire :

La Commune a mis en place un accueil périscolaire (ALSH) situé à l'Ecole Maternelle les Ecureuils. Tous les jours de 7h30 à 8h20 accueil périscolaire pour les 2 écoles, à 8h 15 les enfants de l'Ecole Elémentaire redescendent à pied accompagnés par 2 agents municipaux.

Pour la pause méridienne, de 11h30 à 13h20 c'est une garderie périscolaire qui prend en charge les enfants dans chaque école.

De 15h45 à 18h30 Accueil périscolaire à l'Ecole Maternelle et de 15h45 à 16h45 à l'Ecole Elémentaire avec aide aux devoirs encadré par 2 agents municipaux et 1 bénévole, puis les enfants sont remontés à l'Ecole Maternelle par 2 agents municipaux et intègrent le périscolaire de l'Ecole Maternelle jusqu'à 18h30.

A partir de janvier, après une enquête auprès des parents (45 enfants pré inscrits), la Commune mettra en place de 11h30 à 18h30 le mercredi récréatif (avec restauration à l'Ecole Maternelle) dans le cadre de l'accueil de loisirs (ALSH).

Emploi du temps

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire
7h30-8h30	Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH	
8h30-11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30-13h15	Restauration Garderie		Restauration Garderie		ALSH Récréatif		Restauration Garderie		Restauration Garderie	
13h15-15h45	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole			Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
15h45-16h45	aide aux devoirs		APC/ AIDE AUX DEVOIRS				APC/ AIDE AUX DEVOIRS		aide aux devoirs	
16h45-17h30	Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH		ALSH Récréatif		Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH	
17h30-18h30	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH			Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH



Modalités d'organisation des rythmes scolaires

Suite à une réunion générale réunissant l'Inspecteur de Jeunesse et Sport, la DDEN, la CAF, les Elus, l'Education Nationale, le Personnel Municipal, les Associations et les Parents d'Elèves, il a été décidé de s'adapter aux rythmes des enfants selon leur âge ; nous avons donc décidé de séparer le temps des NAP comme suit :

- Pour l'Ecole Elémentaire, en ALSH le lundi et le vendredi de 15h45 à 17h30, 2 périodes d'une heure et demie afin d'avoir la possibilité, même en cas de déplacement, de consacrer 1 h à l'activité. Le mardi et le jeudi, étant les jours des APC, aucun enfant ne sera privé de l'accès au NAP.
- Pour l'Ecole Maternelle, en ALSH le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30, au vu de l'âge des enfants et de la fatigue de la journée, aucun déplacement n'est envisagé, les associations interviendront dans l'Ecole.

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire	Maternelle	Elementaire
7h30-8h30	Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH	
8h30-11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30-13h15	Restauration Garderie		Restauration Garderie		Restauration ALSH		Restauration Garderie		Restauration Garderie	
13h15-15h45	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	MERCREDI RECREATIF ALSH	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	
15h45-16h45	NAP	NAP	NAP	APC/ AIDE AUX DEVOIRS		NAP	APC/ AIDE AUX DEVOIRS	NAP	NAP	
16h45-17h30	Périscolaire ALSH		NAP	Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH		Périscolaire ALSH
17h30-18h30	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	MERCREDI RECREATIF ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	Périscolaire ALSH	

Le projet a pour mission d'œuvrer afin que tous les enfants se construisent et s'épanouissent dans le cadre de valeurs citoyennes.

Les acteurs éducatifs s'engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, l'Education Nationale, les structures et les Associations (culturelles et sportives) et les intervenants sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.



3 Elaboration du PEDT

a) Le comité de pilotage :

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires
-Mme GUYOT (CAF)	-Mme SCHÂL (Vieux Châtel)	-Mme GROLIER (parent)
-Mme DIETERLING (DDEN)	-Mr LEVÊQUE (BMA)	-Mme CHATELAT (parent)
- Mr JOLY (directeur école)	-Mr PINOT (Protection Civile)	
-Mme PIAGET (Adjointe)		
- Mme LOMBART (Conseillère)		
-Mme TOUSSAINT (Conseillère)		
- Mme CLAUDEL (Conseillère)		
-Mme BAUCHE (Directrice ALSH)		
-Mme GITZHOFFER (ATSEM)		

b) Modalités de pilotage

Le Comité de pilotage est une instance de débat et de concertation. Son rôle peut être défini en trois points :

- Nourrir, discuter et aménager les propositions
- Etre force de proposition
- Valider les décisions

Les membres du Comité de Pilotage se réuniront 3 fois par an (1 fois par trimestre), la première réunion aura lieu le 10 novembre 2016 où sera créé un ou des groupes de travail.

Les comptes rendus du Comité seront affichés aux panneaux communaux, aux écoles et sur le site internet.

Le Référent du Comité de pilotage est Mme Lombart Isabelle, Conseillère Municipale aux affaires scolaires 1 place du Général de Gaulle 88 330 Châtel sur Moselle. 0658547925



Mise en place du périscolaire dans le cadre de la réforme

a) Locaux :

Pendant le temps périscolaire, enfants et intervenants auront accès aux locaux suivants selon leur disponibilité :

Locaux municipaux :

Salle de classe, bibliothèque, restaurant scolaire, salle de jeux, cours, salle informatique, salle municipale.

Locaux extérieurs :

Gymnase, dojo, école de musique, la Forteresse.

b) Objectifs :

Le projet Educatif s'appuie sur cinq objectifs partagés :

Privilégier le bien-être de l'enfant dans un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, mettent en confiance, valorisent.

Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche Citoyenne.

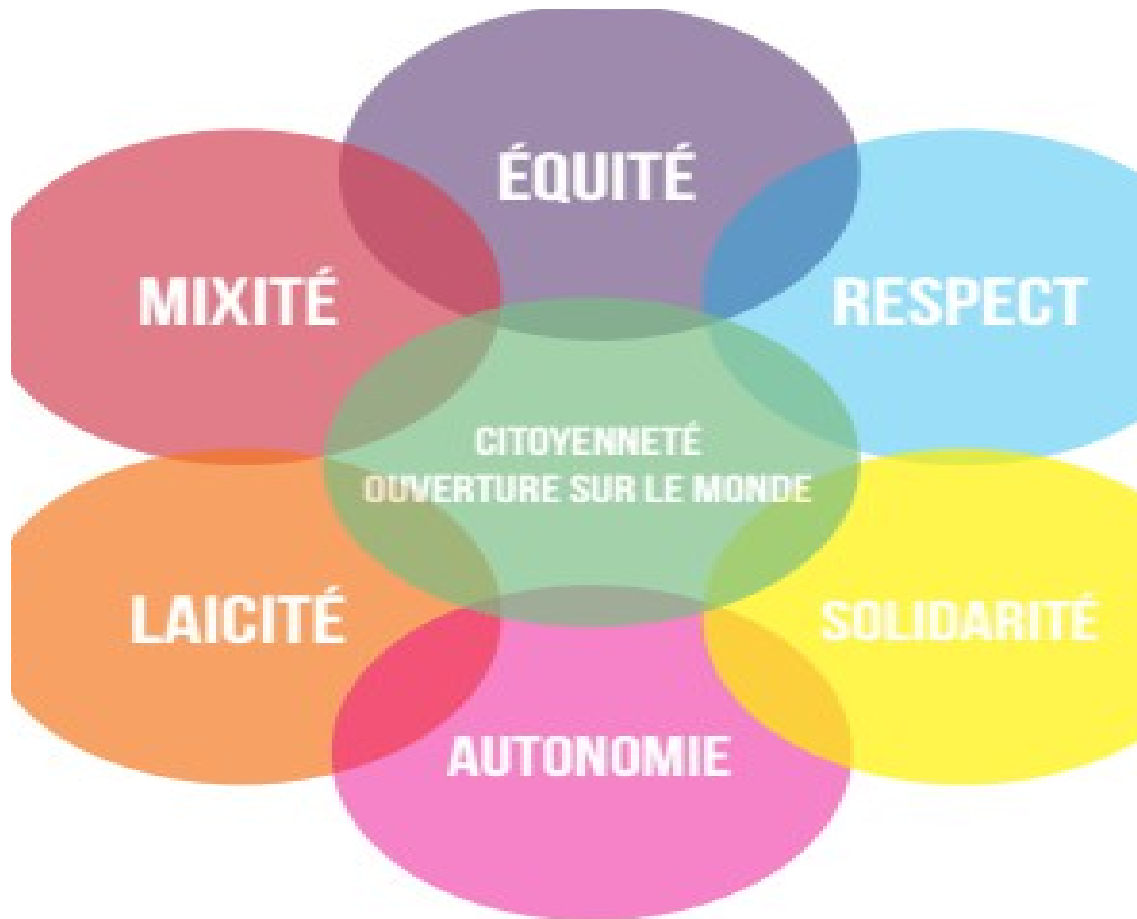
Participer à la construction d'une Citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupe de parole, conseil d'enfant, élaboration collective de projet...).

Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.



c) Des valeurs fortes :



Autonomie

Etre autonome, c'est se connaître, s'affirmer, se poser des questions, penser par soi même, choisir, s'exprimer, résoudre des problèmes, agir, avoir des relations sociales, maîtriser ses émotions, communiquer

Citoyenneté

Etre capable de défendre des valeurs, de s'impliquer dans un projet, cela nécessite de participer à des débats, de confronter des points de vue, de comprendre la diversité et de s'ouvrir aux autres

Equité

Elle tient compte des caractéristiques spécifiques des individus afin de les placer sur un pied d'égalité ou du moins de tendre à l'égalité.

Elle implique une volonté de justice sociale dans une société démocratique.

Laïcité

C'est une valeur liée au respect mutuel. Elle invite à admettre mais aussi à comprendre l'autre. Elle implique de lutter contre toute idéologie contraire aux Droits de l'Homme et aux droits de l'Enfant.



Mixité

Chaque être est unique, nous sommes donc tous différents. Il s'agit de favoriser la diversité des talents et des compétences dans un esprit de complémentarité.

Ouverture sur le monde

Préparer les enfants à être ouverts et respectueux des différences. Favoriser les échanges inter culturels (rencontres, internet...) dans le but d'un enrichissement collectif.

Respect

- De soi : hygiène de vie, connaître son corps, ses possibilités et ses limites, connaître ses capacités intellectuelles, les savoirs à acquérir.

- Des autres : respect du matériel, esprit d'équipe, respect des différences, respect de la laïcité et d'une autorité non violente.

Connaître les gestes qui sauvent.

- De l'environnement : être un éco citoyen responsable, avoir des gestes simples quotidiens : trier ses déchets, préserver la qualité de l'eau et de l'air, ne pas gaspiller.

Solidarité

Etablir une entraide réciproque entre les membres du groupe.

d) Des projets en lien avec les projets d'écoles:

Même si le Projet Educatif concerne en premier lieu le temps périscolaire il est important qu'il s'articule avec les projets éducatifs des écoles.

La commune prend en charge des actions éducatives dans les écoles selon 3 modalités :

Interventions pour toutes les classes de la commune

Musique avec intervenant extérieur Mr Patrice Bourry,

Natation à la piscine de Thaon les Vosges.

Les interventions sont réparties par niveaux. Les objectifs et contenus pédagogiques sont définis par les enseignants et les intervenants en référence aux programmes officiels.

Interventions ou financements accordés sur projet, Il est important que les enseignants puissent obtenir de l'aide dans la réalisation de leurs projets dès lors qu'ils répondent aux objectifs du Projet Educatif. La commune prend en charge la moitié du prix d'un déplacement.

Interventions ou propositions de travail en commun ponctuelles lors d'une manifestation ou d'un évènement.

L'accueil périscolaire répond à une demande et à un besoin des parents.



11

e) Activités envisagées

Thème Citoyenneté, Patrimoine :

La Forteresse de Châtel sur Moselle est pour notre ville un magnifique patrimoine et il est important que les nouvelles générations apprennent à découvrir son histoire et à s'impliquer dans toutes les

animations liées à la Forteresse, (spectacles, fouilles archéologiques et divers ateliers), projet d'intégrer les enfants des écoles de Châtel sur Moselle aux prochaines fêtes Médiévales 2018, les sensibiliser sur notre histoire, le patrimoine, la découverte de la forteresse à travers les siècles, la vie des chevaliers, les costumes médiévaux, les traditions, comment vivaient les enfants de leur âge à cette époque. Avec la création des NAP, nous souhaitons mettre en place ce projet dès le mois de janvier avec différents ateliers animés par des bénévoles, les associations et le personnel municipal.



Atelier : concours de dessin sur les chateaux forts, qui seront exposés . (tous les enfants)



Atelier : Fabriquer des décors, des objets de cette époque. (tous les enfants)



Atelier informatique : Recherche sur internet avec les enfants sur la vie médiévale, blog ou petit journal. (6-11 ans)



Atelier théâtral :Préparer un spectacle chevaliers et princesses et des scènes de vie qui seront présentées lors des Médiévales 2018 (6-11 ans)



Atelier chants et danses médiévales (tous les enfants)



Atelier contes et histoire (3 à 5 ans)



Activités physique et sportives (6-11 ans)



Ateliers Jeux de société, rencontre intergénérationnelle (6-11 ans) avec la maison de retraite de Châtel sur Moselle.



Atelier Jeux calmes, repos, détente (3 à 5 ans)



Atelier Jeux collectifs ou en extérieur (tous les enfants)



Atelier Travaux manuels et couture (tous les enfants)



Atelier sensibilisation sécurité routière, les gestes qui sauvent (tous les enfants)

f) Effets attendus

Un accès à tous les enfants pour découvrir, s'enrichir, échanger, apprendre et s'épanouir.

g) Formation

Actuellement 2 membres du personnel sont inscrits en formation

Mme BAUCHE Isabelle Directrice ALSH en formation BAFD

Mme Briot Marie animatrice périscolaire en formation BAFA

Mme Thockler Charline animatrice périscolaire en formation BAFA (2017)



12

h) Personnels intervenants

-Mme Bauche Directrice (BAFA, AFPS, BAFD en cours)

-Mme Sartori, (AFPS)

-Mme Remy, adjointe (CAP petite enfance, AFPS)

-Mme Marchal, (BAFA, AFPS)

-Mme Gitzhoffer, ATSEM (AFPS)

-Mme Grattesac (CAP petite enfance)

-Mme Thockler (CAP petite enfance, BAFA en cours)

-Mme Briot (Bac pro, BAFA en cours)

-2 services civiques (demande en cours)

i) Modalités diverses

Les formulaires ainsi que le règlement intérieur sont à retirer en mairie ou auprès du responsable.

Les familles doivent remplir la fiche de renseignements, la fiche sanitaire de liaison et le droit à l'image. Elles retournent également le bordereau d'acceptation du règlement intérieur.

Les activités seront proposées sur plusieurs périodes, de vacances à vacances, le tarif sera le même que le périscolaire, pas de surcoût. L'enfant s'engage sur la période.

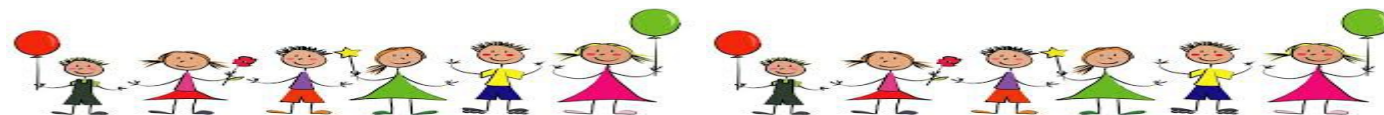
La commune est soutenue financièrement par la CAF et propose donc des tarifs différents selon le quotient familial des parents.

TARIFS	QUART D'HEURE
Tarif A: quotient jusqu'à 500 €	0,31 €
Tarif B: quotient de 501 à 750 €	0,34 €
Tarif C: quotient au-delà de 750 €	0,37 €

j) Évaluation du projet

Un groupe de travail aura la charge d'évaluer chaque fin de période, (fréquentations, encadrement, comportement, etc..).

En fin d'année, un petit questionnaire sera donné aux parents pour connaître leur avis sur les activités proposées et émettre des idées pour de futures.



13

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

Nombre d'enfants inscrits :

- ☐ Par jour.
- ☐ Par catégorie d'âge (3 à 6 ans / 6 à 11 ans).
- ☐ Par type d'activité.

Fréquentation :

- ≡ Par jour.
- ≡ Par période.

- ≡ Nombre d'enfants inscrits dans les associations sportives locales, par catégorie d'âge.
- ≡ Nombre d'enfants inscrits :

- ≡ A la bibliothèque municipale.
- ≡ A un cours de musique, à l'extérieur de la commune.
- ≡ A une activité culturelle, à l'extérieur de la commune.
- ≡ A une activité sportive, à l'extérieur de la commune.

Indicateurs qualitatifs :

La qualité du VIVRE ENSEMBLE :

Apprentissage de la résolution des conflits durant les temps péri éducatifs:

- ≡ Etre capable de jouer ensemble (par exemple en respectant des règles de jeu)
- ≡ Prendre du plaisir à partager.
- ≡ Etre capable d'écouter l'autre : ses pairs et les adultes.
- ≡ Coopérer.

L'impact de cette réforme des rythmes scolaires sur le comportement :

Effets attendus :

- ≡ Les enfants sont plus calmes et concentrés en classe.
- ≡ Les enfants sont plus reposés à la maison.
- ≡ La capacité à mieux travailler en groupe.
- ≡ La capacité à mener à terme un projet collectif :
 - une prestation en public
 - la réalisation d'une exposition
 - une démonstration sportive.

DUREE DU PEDT :

Trois ans maximum dont la première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par le groupe de travail mis en place pour la réforme des rythmes scolaires. Pas de demande de dérogation. Modifiable par avenants.



Signataires du projet

Le Maire
Michel GRANDJEAN

Le Préfet des Vosges
Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Le Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale :
Emmanuel BOUREL

La Directrice de la CAF des Vosges
Marie-Christine KLOPP

